

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 22 mai 2017 à 19.30, à la salle communale.

Le président

Ouvre la séance à 19 heures 30.

Constata avec plaisir la présence de MM Claude Quartier pour le Coquadit et Alfred Roth, président du conseil communal de Belmont.

Mmes Patricia Khelidj, Laurence Crot et MM Jean-Marc Desbaillets, Olivier Maillard et Mohammed Khelidj sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

37 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Deux modifications sont apportées à l'ordre du jour.

Suite au départ de M. Maurizio Alba, M. Jean-Marc Rüeger, président de la commission de gestion, a demandé de réélire un membre pour cette commission. Cette élection est valable jusqu'à la fin de l'année législative, et que, dès lors, la commission de gestion comme celle des finances, seront soumises à réélection. Nous élirons aussi des suppléants dans ces commissions. Nous procéderons à ces élections au mois de juin.

L'élection du nouveau membre de la commission de gestion sera effectuée en lieu et place du point 10 de l'ordre du jour.

Une deuxième demande de modification de l'ordre du jour, de la part de Mme Liliane Enz, présidente de la commission d'urbanisme, qui souhaite faire part au conseil de l'avancée de leurs travaux.

L'ordre du jour est accepté avec les modifications proposées, à l'unanimité.

3. **INFORMATION SUR LE SDEL – PP7**

Le président Passe la parole à M. Farhad Kehtari pour la présentation du SDEL.

M. Kehtari Présente les différents intervenants M. Daniel Willi, direction et fondateur Danielwilli SA, bureau d'ingénieurs civils, réalisation du M2. M. Samuel Frecher, responsable de l'offre des TL. Philippe Burri, chef de projet des 3 communes Pully Paudex Lutry. M. Thomas Paron responsable des TL : donnent une explication du projet du SDEL – PP7.

Présentation du projet, par les intervenants cités.

4. **ASSERMENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS**

Suite au départ de MM Maurizio Alba et Pierre Crisinel, Mme Béatrice Ternon et M. Adrien Curdy sont appelés à venir devant l'assemblée, pour leur assermentation.

Les deux nouveaux conseillers sont assermentés par M. Jean-Philippe Chaubert, Président du conseil communal.

Le quorum passe à 23 à partir de maintenant.

5. **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

Mme Baudois Relève qu'à la page n° 2, c'est le PV du 3 octobre 2016 qui est accepté et non celui du 21 novembre 2016.

M. Crousaz En page 7, « il sera donc soumis à un plafond de 20 millions ».

Le syndic Corrige la même phrase, et demande qu'elle soit modifiée dans ce sens « il est donc soumis un plafond de 20 millions ».

En page 1, il est demandé de remplacer « ...accorder la présence de M. Pierre Curchod » par « M. le syndic demande d'accepter la présence de M. Pierre Curchod ».

En page 7, il manque un « S » à garantie.

Le procès-verbal du 21 novembre 2016 est accepté avec les modifications demandées.

6. **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le président Le bureau s'excuse pour l'erreur d'affranchissement, c'est peut-être l'occasion de passer à l'envoi électronique des documents.

M. Willy Kettel est remercié pour le nouveau branchement des micros. M. Chu est revenu à la charge concernant le port de Paudex, il avait des questions sur le fonctionnement du conseil. Notre bureau lui a répondu.

Le syndic

Le Tribunal Fédéral a donné raison à la commune. Le recours a été refusé. Les frais d'avocat s'élèvent à CHF 4'068.-. Une demande a été faite pour que les frais soient à charge de l'opposant. Cependant, quand il s'agit d'une commune qui a de tels différents, les frais ne sont pas à la charge de celui qui a perdu. Il relève que ses heures, ni celles de ses collaborateurs, ne sont comptées.

Le président

Précise la demande de M. Chu. Celui-ci se demande pourquoi tous les sujets ne sont pas traités avec la même égalité par rapport à nos projets communaux, que chacun paie ce qu'il va utiliser. Une réponse claire lui a été rendue par le bureau.

La discussion est close à ce sujet.

Votation fédérale du 27 novembre 2016 - Sortir du nucléaire

439 bulletins rentrés

3 blancs

5 nuls

431 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 54%

2 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi.

Refusé à 54.2% au niveau Suisse

Le 8 décembre 2016, le président a participé au Conseil communal de Belmont. Ces invitations ont aussi été réintroduites à Paudex, car elles permettent de renforcer les liens et sont précieuses pour une bonne collaboration.

Le 24 janvier 2017 a eu lieu une séance d'information sur les futurs travaux de notre complexe communal. Les acteurs et intervenants sont félicités pour cette séance très bien préparée et très intéressante.

Le 12 février 2017, nous avons eu des votations fédérales et une cantonale.

*Les 3 objets fédéraux :**Sujet n°1 Naturalisation facilitée des étrangers de la 3^{ème} génération.*

456 bulletins rentrés

3 blancs

2 nuls

451 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 55.41%

5 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Accepté à 60.4% au niveau Suisse

Sujet n° 2 Création d'un fond pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération.

456 bulletins rentrés

14 blancs

2 nuls

440 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 55.41%

5 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Accepté à 62% au niveau Suisse

Sujet n°3 Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse. Dite RIE3

456 bulletins rentrés

20 blancs

2 nuls

434 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 55.41%

5 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Refusé à 59.1% au niveau Suisse

1 objet cantonal :

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif

447 bulletins rentrés

9 blancs

2 nuls

436 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 55.31%

5 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Accepté à 51.3% au niveau Cantonal

Le mardi 28 février 2017, le président a assisté à la séance d'information pour la route de la Bernardaz. Les Municipaux Jean-François Spring et Farhad Kehtari ont donné une très belle présentation avec beaucoup de professionnalisme.

Le jeudi 9 mars 2017, la commune a été représentée à l'Assemblée Générale de l'Entraide Familiale. Forte de quelques 800 membres, cette association fait un travail remarquable.

Le mercredi 15 mars 2017, le président a représenté notre commune auprès du Conseil communal de Pully. Le préavis sur le crédit d'agrandissement du poste de police, intéressait plus particulièrement notre commune. Ce préavis a été largement accepté.

Le 21 mars 2017, a eu lieu la réception des nouveaux citoyens et bourgeois de Paudex. Une magnifique réception organisée et décorée par notre personnel communal.

Le 22 mars 2017, a eu lieu l'inauguration de la campagne Marcel, avec une chasse aux œufs pour les enfants.

Le 23 mars 2017, le président a été invité à l'assemblée des trois corps sécuritaires de notre association de communes. M. Laurent Witschi, notre représentant au sein de l'ASEL, nous présentera un compte rendu de ces séances.

Le 5 avril 2017, la secrétaire ainsi que le président ont participé à un cours sur Votelec, afin de préparer le dépouillement des élections cantonales.

Le 6 avril 2017, un test en vue du dépouillement du 30 avril s'est déroulé avec le bureau.

Le 30 avril 2017, 1^{er} tour des élections cantonales.

Pour le Conseil d'Etat

368 bulletins rentrés sur 831 électeurs

3 blancs

16 nuls

352 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 44.28%

4 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

M. Pascal Broulis 60.42%

M. Pierre-Yves Maillard 59.90%

Mme Jacqueline de Quattro 56.39%

M. Philippe Leuba 55.67%

Mme Nuria Gorrite 55.43%

Pour le Grand Conseil

357 bulletins rentrés sur 831 électeurs

8 blancs

7 nuls

342 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 42.96%

4 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Pour notre arrondissement, les résultats sont les suivants:

M. Philippe Leuba, M. Eric Sonnay, M. Jean-Rémy Chevalley,

M. Jean-Marc Genton, Mme Florence Gross, M. Andreas Wüthrich,

M. Christian van Singer, Mme Monique Ryf, Mme Pauline Tafelmacher,

M. Nicolas Glauser, M. Jean-Bernard Chevalley,

M. Jean-François Chappuisat

Les personnes ayant œuvrés au dépouillement sont chaleureusement remerciées.

Le 17 mai 2017, le président a donné un petit cours sur le système démocratique suisse, à des étrangers désireux d'apprendre le français, afin de mieux s'intégrer.

Le 18 mai 2017, le président a participé à la séance d'information sur la restructuration de la PCI en présence de M. le Préfet et de toutes les commissions régionales.

La parole sera donnée à Mme Céline Dillner-Reichen, présidente de la commission PCI, pour un compte rendu sur cette séance.

Le 21 mai 2017, 2ème tour des élections cantonales.

Pour le Conseil d'Etat

354 bulletins rentrés sur 831 électeurs

1 blanc

4 nuls

350 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 42.60%

2 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Mme Béatrice Métraux 49.96%

Mme Cesla Amarel 43.88%

La votation fédérale : la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne).

399 bulletins rentrés sur 830 électeurs

0 blanc

7 nuls

434 valables

Le taux de participation pour Paudex est de 48.07%

2 bulletins ont été apportés au bureau entre 11heures et midi

Accepté à 58.2% au niveau Suisse

7.

COMPTE RENDU DU DELEGUE AUPRES DE L'ASEL

M. Witschi

Donne lecture de son rapport. Le 21 novembre s'est réuni le comité de gestion de l'ASEL. Ce comité a pour tâche de passer en revue le budget de la police. Le budget 2017 se monte à CHF 10'460'743.-. Il est en très légère augmentation par rapport à 2016, suite à l'engagement de deux nouveaux aspirants, ainsi que pour des frais de formation. Il ressort de ce budget pour 1,6 million d'amendes, c'est à-dire ce que rapporte les boîtes à image. Ce poste « amendes » représente 15% du budget de fonctionnement de la police. Les chiffres définitifs ne sont pas encore votés par l'ASEL. Le budget de fonctionnement de la police est un peu en dessous de ce qui a été budgété.

Le président

Remercie M. Laurent Witschi pour la lecture de son rapport.

8.**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PCI****Mme Dillner-Reichen**

Donne lecture de son rapport. Dans le cadre de la fusion des organisations régionales du district de Lavaux-Oron, la commune a délégué deux membres du conseil M. Luc Tritten et Mme Céline Dillner-Reichen, ainsi que le municipal M. Gérald Fontannaz. Dans le but d'être informé de l'évolution de la restructuration de ces organismes. Cette fusion est imposée par le canton. Les trois organismes régionaux de PC en rigueur, soit Lausanne-Est, dont Paudex en fait partie, Lavaux et Oron devront fusionner. Ces trois entités, regroupent pas moins de 17 communes du district. Le Conseil communal de Paudex, sur demande du Préfet, a mis sur pied une commission ad'hoc composée de Mme Claudine Di Natale, MM Luc Tritten, Esteve Ramon, Jean-Jacques Frauchiger et Mme Céline Dillner-Reichen. Cette commission devra étudier cette fusion, afin de pouvoir proposer au Conseil communal les solutions retenues par l'ensemble des différentes commissions ad'hoc des 17 communes en charge de cette fusion.

La commission a déjà participé à deux séances, celle du 3 avril, et celle du 18 mai 2017. Plusieurs points liés aux statuts de la future entité sont imposés par diverses lois, notamment celle de la PCI, et celle des lois liées aux communes. Certains points doivent encore être précisés, notamment le lieu du siège, le point sur les contraintes informatiques et le droit de vote propre à chaque commune. La commission ad'hoc doit prochainement se réunir, et ne manquera de tenir informé le Conseil communal de l'évolution de cette fusion.

Le président

Remercie Mme Céline Dillner-Reichen pour la lecture de son rapport. Il précise que le conseil communal ne discutera pas sur les statuts, tout se fait en amont par les commissions. Dès lors, la commission reviendra régulièrement nous en parler.

9.**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME.****Mme Enz**

Donne lecture de son rapport. La commission d'urbanisme du Conseil communal composée de Mme Marianne Quartier, MM Alexandre Berthet, William Baer, Luc Viand et Mme Liliane Enz s'est réunie une première fois le 14 décembre 2016. Un état des lieux des projets en cours et futurs a été présenté par la Municipalité, notamment une refonte du PGA, la rénovation des bâtiments communaux, la valorisation du Vallon de la Paudèze, les Côtes Saint-Maire, la renaturation de la Paudèze, le SDEL (BHNS), la valorisation paysagère et la RC 777. Les objectifs de la Municipalité ont été expliqués, concernant les espaces publics et les aménagements urbains, le confort pour tous et l'encouragement à la convivialité. Le 24 janvier 2017, une séance d'information sur les futurs travaux de notre complexe communal a été donnée, et cela dans une grande transparence. Mme

Liliane Enz regrette cependant l'abatage des arbres, pour être remplacé par des places de parc. Elle encourage la Municipalité à trouver une solution plus adéquate. Le 2 mai dernier, les membres des commissions d'urbanisme, municipale et communale, ont assisté à une présentation de l'état d'avancement du PGA. Chaque commission comprend de nouveaux membres, avec un regard neuf, et une expérience professionnelle variée. Le PGA n'est pas encore abouti, il est primordial de ne pas le bâcler. Le 18 mai 2017, la commission d'urbanisme a bénéficié en avant-première de la présentation que nous avons eu ce soir sur les BHNS. A Paudex, les 18 propriétaires fonciers restent à convaincre. Elle remercie les trois Municipaux Mme Arielle Martin, MM Jean-François Spring et Farhad Kethari pour la qualité des explications données.

Le président

Remercie Mme Liliane Enz pour la lecture de son rapport. Il demande si l'assemblée à des questions sur ces trois comptes rendus.
Aucune remarque à ce sujet.

10.

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2017 – REGLEMENT COMMUNAL – UTILISATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE

M. Frigerio

Nous donne lecture de son rapport. Ce premier préavis 2017, s'articule autour de deux axes, d'une part la volonté de la Municipalité d'installer une caméra de vidéosurveillance dans le local-déchetterie de la Bordinette, et d'autre part de décider l'adoption du projet de règlement communal.

La commission rappelle qu'il est mentionné dans la base légale (point 2), que l'installation d'un système de vidéosurveillance doit constituer le moyen le plus adéquat pour atteindre le but poursuivi, et qu'un autre moyen moins intrusif doit être examiné avant d'y recourir.

Le but recherché par la Municipalité est de dissuader les éventuels comportements inadéquats.

La commission relève qu'aucune étude traitant de ce sujet n'a pu démontrer l'efficacité d'une telle mesure. De plus, elle constate que notre commune n'a pas effectué, au préalable, une évaluation de l'importance de ces incivilités, ni des coûts engendrés par un tel dispositif. Seule l'installation de base pour une caméra a fait l'objet d'un devis, se montant à environ CHF 6'000.-. D'autres mesures plus simples et moins onéreuses n'ont également pas été étudiées par la Municipalité.

Concernant le projet de règlement communal proposé, la commission s'est intéressée au fait que les études convergent pour dire que la vidéosurveillance a une réelle efficacité dissuasive dans les espaces fermés, et qu'aucune étude n'a pu démontrer une telle affirmation. De plus, les évaluations remettent globalement en question leur efficacité.

Il est relevé que les articles 2 et 3 du projet de règlement donnent une entière compétence à la Municipalité pour décider des buts et des modalités d'installation de caméras de vidéosurveillance, mais également pour choisir les lieux d'installation de caméras. Le Conseil communal perdrait dès lors toute compétence décisionnelle sur ce sujet sensible. D'autre part, l'article 5 précise que les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction, et que celles-ci ne peuvent être conservées que 96 heures avant d'être détruites automatiquement. Cela signifie des coûts supplémentaires pour notre commune par exemple pour la surveillance de nos poubelles. L'article 6 stipule que la Municipalité désigne la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images. Il est relevé que le respect légal concernant la protection des données personnelles nécessite une rigueur plus approfondie que celle donnée dans le préavis. De plus, le Conseil communal n'est pas tenu de déléguer cette compétence à la Municipalité.

La commission s'est intéressée aux pratiques d'autres communes, elle relève que Pully dispose de 2 caméras de vidéosurveillance ; l'une pour le poste de police, et l'autre pour le musée d'art. Lutry, quant à elle, dispose de 3 caméras, une pour le collège des Pâles ; une pour le collège du Grand-Pont et la dernière pour le poste de police. Sur 309 communes, seulement 12 ont choisi la vidéosurveillance pour leurs poubelles.

En conséquence, la commission ad'hoc recommande au Conseil communal de refuser le préavis n° 1-2017 et d'inviter la Municipalité à entamer une réflexion sur des alternatives simples et nettement moins onéreuses.

Le président

Remercie M. Christian Frigerio pour la lecture de son rapport.

M. Fontannaz

Remercie également la commission ad'hoc pour leur travail juste et fouillé. Le préavis demande au Conseil communal d'accepter un règlement sur la vidéosurveillance. Le préposé à la protection des données doit donner son accord pour cette installation. Le but de ce règlement est d'installer une caméra au local de déchetterie de la Bordinette. Effectivement, sur le site de l'Etat de Vaud, nous savons où se trouvent les caméras. Le Municipal a demandé aux communes possédant un tel dispositif, si une caméra a diminué les incivilités. Six ont constaté une amélioration, trois ont répondu que cela n'a pas déployé les effets escomptés. Une commune relève l'aspect couteux des caméras. Il est relevé qu'il est difficile d'identifier les numéros de plaques. Les employés communaux mettent 1 heure par semaine pour remettre en ordre les lieux dégradés le week-end. En effet, il est constaté que ces incivilités arrivent plus particulièrement le dimanche. Cela représente un coût de CHF 2'500.- par année.

<u>Le président</u>	Ouvre le débat.
<u>M. Witschi</u>	Demande s'il ne serait pas possible de fermer la déchetterie le dimanche.
<u>M. Crousaz</u>	Se demande pourquoi il faut toujours pénaliser les honnêtes citoyens. Le fait de fermer la déchetterie le dimanche n'empêchera pas les personnes de déposer leurs déchets à côté de la porte fermée.
<u>Mme Baudois-Pichard</u>	Relève qu'à l'article 10 du règlement d'application de la loi sur la protection des données personnelles, les informations recueillies par le biais d'un système de vidéosurveillance ne peuvent être utilisées que dans le cadre d'une procédure judiciaire. Elle se demande si chaque déchet doit faire l'objet d'une poursuite judiciaire.
<u>M. Fontannaz</u>	Effectivement, si l'on constate un non-respect, une personne assermentée doit visionner la caméra, et les images seront transmises à la police.
<u>Mme Baudois-Pichard</u>	Ne risquerions-nous pas de nous retrouver avec des procédures énormes ?
<u>M. Fontannaz</u>	Dit que les caméras restent de la dissuasion.
<u>Le président</u>	Relève qu'il existe déjà une police des déchets.
<u>M. Fontannaz</u>	Confirme qu'au début de la taxe au sac, les employés de la voirie assermentés devaient ouvrir les sacs noirs, afin d'en référer à la police.
<u>Le président</u>	Remercie le Municipal.
<u>M. Frigerio</u>	<p>Le rapport détaillé de la commission ad'hoc, a mis en évidence de multiples aspects de la vidéosurveillance, qui auraient nécessités un travail préparatoire. Elle estime que la Municipalité aurait dû retirer son préavis, afin de pouvoir prendre le temps de répondre aux multiples questions posées par la commission ad'hoc.</p> <p>Il relève notamment le fait qu'il y a 43 entreprises qui vendent des caméras de vidéosurveillance dans notre canton, et que les assurances encouragent une telle pratique.</p> <p>Il cite l'exemple de la statue de la Justice sur la Place de la Palud, qui a été vandalisée en 2005, puis délestée de son épée en 2009 et 2011. Une caméra a été installée fin 2012. Puis en 2013, l'épée a été à nouveau volée, et en 2014 la balance a été arrachée, sous les yeux de la caméra. Suite à ces nombreuses déprédations, une nouvelle caméra de haute définition a été installée. En septembre 2016, l'épée a de nouveau été dérobée, et les malfrats courent toujours.</p>

Les universités de Genève et Neuchâtel, Amnesty international, l'Hebdo, la tribune de Genève, et bien d'autres, remettent en cause l'efficacité de la vidéosurveillance. L'Etat a tout autant la sécurité que le respect de la sphère privée, afin de se prémunir des dérives de la vidéosurveillance, la première mesure ne serait pas de se munir de moyen de vidéosurveillance sur des base frivoles, ni sur la base d'études extrêmement légères. Ces questions devraient faire l'objet d'un réel débat public.

La commission s'inquiète que la Municipalité puisse installer des caméras de vidéosurveillance dans notre village, notamment à la plage, au collège ou au port.

Il prie la Municipalité de bien vouloir retirer son préavis.

Le président

Remercie M. Christian Frigerio pour son intervention.

M. Kehtari

Il revient sur le sujet très sensible de la sphère privée, et constate que si les données en informatique sont aussi bien cadrées, nous n'aurions aucun soucis à avoir. Il relève que le but n'est pas de donner carte blanche pour l'installation de caméras de vidéosurveillance, chaque installation doit faire l'objet d'une demande d'approbation au préposé des données. Les données sont gardées quelques heures sur un serveur, et ensuite détruites, à moins que ces données fassent l'objet d'une requête. Il invite l'assemblée à se faire une réflexion sur l'utilisation de Whatsapp, de Google, où dans ce cas la sphère des données personnelles est beaucoup moins bien gardée, que dans ce cas de vidéosurveillance.

Le président

Remercie M. Farhad Kethari pour son intervention.

M. Fontannaz

N'est pas pour les caméras de surveillance, cependant la Municipalité est obligée de passer par un règlement. Ce moyen de vidéosurveillance a pour but de dissuader les comportements douteux, et également de donner un coup de main à la voirie.

Le président

Vu la polémique sur ce préavis, il propose au Conseil communal de voter l'entrée en matière sur ce préavis.

Il soumet cette entrée en matière sur ce préavis.

4 personnes acceptent.

28 avis contraires

5 abstentions

Le Conseil communal décide de ne pas entrer en matière sur ce préavis.

M. Fontannaz

Respecte l'avis du Conseil communal.

-
- M. Frigerio** La commission ad'hoc a réfléchi à d'autres solutions pour ce sujet. On pourrait améliorer l'information aux habitants sur la manière de trier justement nos déchets, ceci par des informations dans le Coquadit, par des flyers, mais également dans le local avec des panneaux clairs et précis. Enfin, la commission propose aussi d'évaluer le coût et les bénéfices de reprendre la collecte des déchets par camion. La déchèterie de la Perraudettaz, qui est surchargée, coûte actuellement CHF 16'000.- par année. Un système de mesure électronique pour l'ouverture de la déchèterie pourrait aussi être mis en place.
- Le président** Remercie M. Christian Frigerio.
- 11.** **COMMISSION DE GESTION**
- Le président** Election d'un membre pour la commission de gestion.
- M. Rüeger** Propose M. Ramon Esteve.
- M. Esteve** Accepte avec plaisir.
Il est applaudi pour son élection.
- 12.** **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**
- M. Kehtari** Différents travaux sur la commune, notamment une fuite de gaz, sans gravité, sur la route du Simplon a été réparée. Et également, une canalisation de dimension de 60 centimètre de diamètre, qui traverse notre commune depuis le haut du quartier des Grangettes jusqu'à Belmont, en passant par la Bernadaz. A la Bernadaz 22, cette conduite a eu une fuite importante. Cette fuite a été très rapidement réparée, avec une fouille conséquente, et ceci sur un terrain privé.
- M. Fontannaz** La transformation de la campagne Marcel est pratiquement terminée. Ce préavis va pouvoir être bouclé et les comptes présentés au prochain conseil. Les utilisateurs de la campagne Marcel se disent très satisfaits de son nouvel aménagement. La commission de la Salubrité a transmis des remarques. Celles-ci ont été prises en considération, notamment le risque de chute vers le passage sous voie ; un garde-corps sera prochainement posé.
- Mme Martin** Une chasse aux œufs a eu lieu, 250 personnes sont venues dans le parc. 120 enfants ont participé la chasse aux œufs. Il est relevé que les citoyens apprécient ces moments conviviaux. Un petit apéro tout simple a été servi. Ce fut un joli moment pour l'ouverture de cette campagne Marcel.

Le 11 mai 2017, a eu lieu l'opération « coup de balai ». L'école de Paudex, mais aussi la maternelle, et la garderie ont participé à cette action. Les enfants ont été très braves à ramasser énormément de mégots, ainsi que d'autres déchets. Il est relevé que des petits cendriers portables sont toujours à disposition au greffe communal. Le réflexe de ne pas jeter son mégot devrait être plus appliqué. Les enfants ont été récompensés par un goûter pour leur bonne action.

Un petit coup de pub pour la carte Cultissime, ½ tarif pour la culture pour les jeunes de 18 à 24 ans, jusqu'à une valeur de CHF 80.- par spectacle. C'est la commune qui paie la différence.

Le camp de ski qui a eu lieu au mois de mars, s'est merveilleusement bien passé, avec la présence de notre Syndic comme aide-moniteur.

M. Spring

Relève que l'objectif de la commission d'urbanisme est vraiment d'être transparent sur les informations et différents thèmes.

Concernant le Vallon de la Paudèze, la dernière étape de la mise à l'enquête est actuellement en cours, elle concerne les aménagements extérieurs du quartier, qui n'avait pas été mis à l'enquête, notamment le trottoir qui se situera à l'intérieur de la parcelle du Vallon de la Paudèze, et également l'aménagement des places de jeu, et l'arborisation sur la parcelle. Le chantier sera terminé pour cet été.

Après beaucoup d'attente, nous avons obtenu le retour du canton, concernant la dernière phase de vérification du PGA. Une présentation aux deux commissions d'urbanisme a été faite concernant ce PGA, il en ressort des remarques intéressantes et pertinentes, qui remettent parfois en question le travail qui a été fait depuis de nombreuses années. Ces remarques ont été renvoyées à l'urbaniste Esplanade aménagement. Après une dernière et ultime vérification par le canton, la mise à l'enquête pourra avoir lieu, et ceci après la fin de cet été.

Un chapitre important de ce PGA, est notamment les liaisons piétonnes. Les propriétaires des parcelles concernées ont été interrogés sur leur accord concernant ces liaisons, vu le manque de réponses des propriétaires, il a été décidé de retirer ce sujet afin de pouvoir aller de l'avant avec ce PGA.

Concernant la rénovation des bâtiments communaux, nous en sommes à la phase d'appel d'offre public et sur invitation. Les architectes sont en train de dépouiller les offres entrées. Cela donnera une idée précise du budget. Suite à la séance de présentation aux habitants, la Municipalité a retravaillé quelques points relevés en séance, et notamment retiré le point sur les WC publics qui devaient être installées à côté du bâtiment communal.

13. PROPOSITION INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le président Propose que le rapport des commissions soit envoyé par mail le mercredi, ceci afin que les conseillers et conseillères puissent encore mieux se préparer pour le conseil. Il relève qu'une lecture ne permet pas toujours de saisir toutes les subtilités d'un rapport. De plus, il constate que cette pratique est utilisée dans de nombreuses communes environnantes. Il demandera toujours au président de la commission s'il désire lire son rapport en séance. Il propose que l'on mette en place cette initiative dès le prochain conseil.

M. Frigerio Demande si l'on ne devrait pas changer le règlement.

Le président Il relève que dans le règlement, il est inscrit au moins 5 jours à l'avance.

M. Zhand Propose de tout envoyer par mail.

M. Kethari Propose de voir si un espace de téléchargement sur le site de la commune serait envisageable.

Mme Enz Elle se questionne sur la raison de l'affichage de panneaux d'un parti politique relatif aux élections cantonales. L'affichage en question a-t-il fait l'objet d'une demande auprès de la commune ?

Le syndic Il doit revoir le cas. Il rendra une réponse au prochain conseil.

Le syndic Invite l'assemble à passer à côté pour un moment de convivialité.

La séance est levée à 22h17.

La prochaine séance aura lieu, le lundi 26 juin 2017 à 19heures.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese